

Sur les contrées de Desiderius à Saint-Dizier-l'Évêque



Visorando



Randonnée n°1605417

Une randonnée proposée par chevalley@wanadoo

Très jolie randonnée qui permet de découvrir ce petit village avec une superbe église et une belle vigne.

Le passé historique est bien mis en valeur avec de nombreux panneaux : dans l'église, Au pas du Diable et à la petite chapelle.

Le circuit est balisé avec un Anneau Jaune.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	8.25km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	157m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	155m	Région :	Massif du Jura
Point haut :	582m	Commune :	Saint-Dizier-l'Évêque (90100)
Point bas :	456m		

Description

Départ au parking de l'église de Saint-Dizier-l'Évêque.

(D/A) Le sentier commence au niveau de l'église. Elle date du XI^{ème} siècle. Si elle est ouverte, elle vaut la visite. À partir de l'église du village, descendre le chemin non carrossable entre le mur du cimetière et la vigne, en pente raide jusqu'à la route. Aller à gauche et rejoindre le hameau du Val.

(1) Arriver à la fontaine où étaient baignés autrefois les pèlerins dans les grands bacs de pierre. Prendre du temps pour admirer les niches en pierre de taille aménagées derrière le vieux lavoir pour le lavage de la tête, avec les pieds dans l'eau.

Prendre à gauche, traverser le hameau en suivant la Rue de Villars-le-Sec. Voir les fontaines dans une petite rue à droite et aller jusqu'à la chapelle votive de la Vierge, datant de 1860 et récemment restaurée (explications sur le pupitre).

(2) Traverser la D50 allant de Lebetain à Villars-le-Sec et prolonger le chemin situé en face le long des propriétés de la commune de Saint-Dizier. Ce chemin effectue une large boucle. Attention à bien conserver le sens de l'orientation pour éviter les pas inutiles. Le balisage est bien utile.

(3) Le chemin passe par le lieu-dit Les Pas du Diable lié à la légende d'un combat de l'évêque Desiderius (Dizier) avec le Diable. Le diable serait resté prisonnier de la pierre d'où les empreintes de sabots incrustées dans le rocher.

Prendre à droite en direction de St-Dizier-l'Évêque sur 400m environ.

(4) Obliquer dans un chemin à gauche. À la sortie du bois, profiter d'une belle vue sur le village de l'autre côté du vallon. 500m plus loin rejoindre un chemin forestier.

(5) Bifurquer à gauche et 200 m plus loin sur la droite, trouver en plus de l'Anneau Jaune un balisage Disque Bleu. Monter dans un chemin creux orienté Nord-Ouest. À la sortie du bois des Charbonniers, le chemin forestier rejoint un chemin agricole

(6) Tourner à gauche. Le chemin vous ramène à la D26.

(7) Tourner à droite pour revenir vers le village et retrouver le parking sur la droite **(D/A)**.

Informations pratiques

Parking : devant l'église. Très facile à trouver.

Visorando a été renseigné par Mr Chevalley membre bénévole à Balisage90 à partir du descriptif de la randonnée édité par la communauté de commune du Sud-Territoire.

Le circuit est balisé avec un Anneau Jaune.

A proximité

La Commune de Saint-Dizier-l'Évêque

Elle était autrefois la plus importante du plateau du Sud Territoire de Belfort et le siège de la "Haute-Mairie" qui administrait jusqu'au XVIII^{ème} siècle une dizaine de communes voisines. Beaucourt n'était en effet autrefois qu'un hameau de paysans relevant de Montbouton, jusqu'à l'industrialisation "Japy" à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Saint-Dizier-l'Évêque qui appartenait au comté de Ferrette et à l'Alsace, était le siège de la plus ancienne église de la région, qui dépendait de l'abbaye de Murbach, près de Guebwiller. Les pèlerinages pour les malades mentaux ont été suivis dans le village pendant des siècles jusqu'en 1850. C'est pourquoi le tombeau de l'évêque Desiderius (Saint Dizier), toujours visible dans l'église, est encore appelé "pierre des fous".

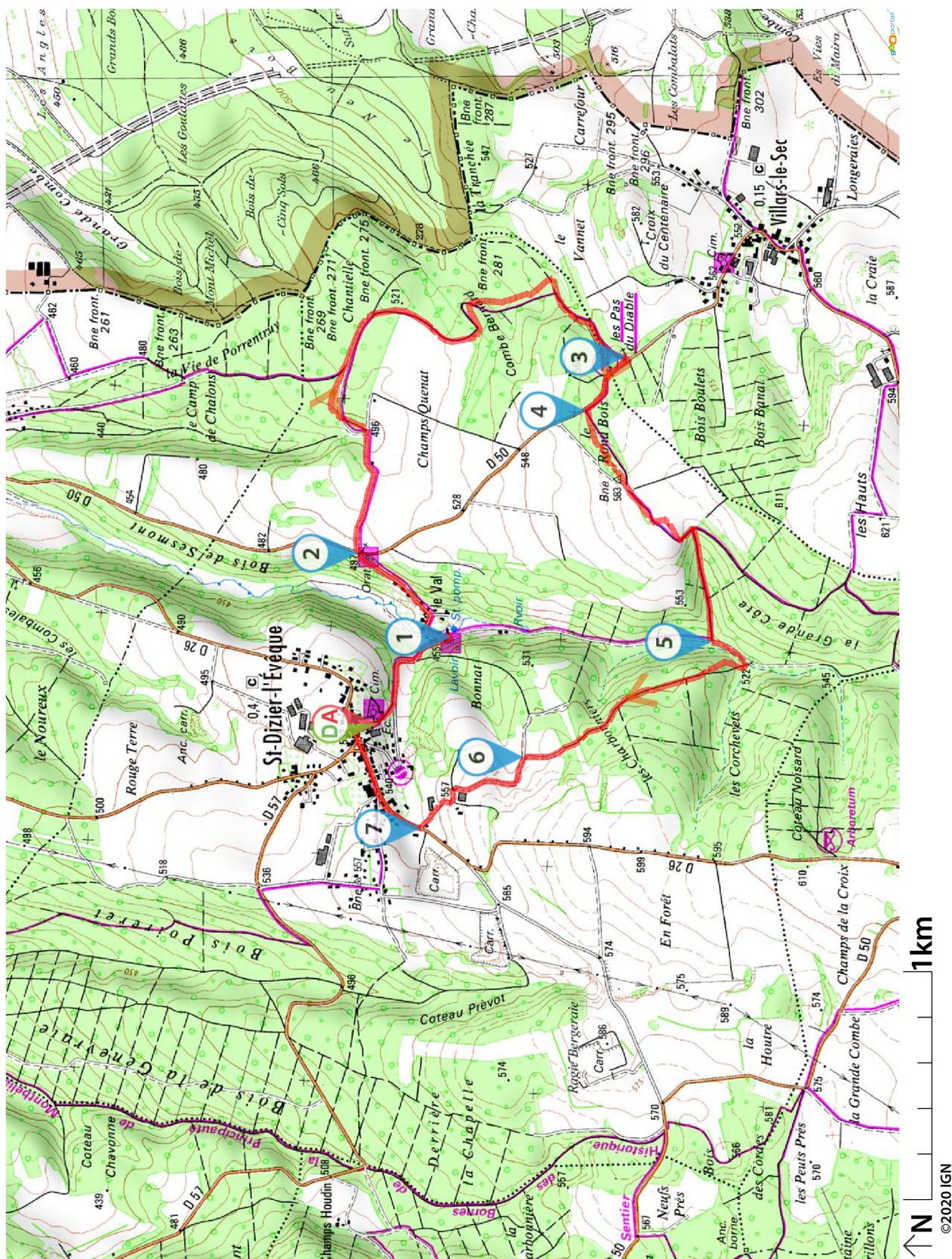
Cet évêque, de passage à la fin du VII^{ème} siècle, avait été assassiné à Croix par des voleurs et aurait eu le temps avant de mourir de guérir son serviteur d'une blessure à la tête, d'où l'origine du pèlerinage. Il y avait déjà une chapelle à cette époque, à l'emplacement de l'église actuelle, qui a été consacrée en 1041 et rénovée au XVI^{ème} siècle.

La vigne de Saint-Dizier-l'Évêque

Le Territoire de Belfort n'est pas un département viticole. La vigne de Saint-Dizier-l'Évêque fait partie des rares exceptions. Plantée en 1996 sur l'ancien jardin du curé, elle est exposée au soleil, ce qui permet une bonne maturité. Les membres de l'association "les amis de la vigne" assurent par leur travail bénévole l'entretien du site, avec la participation du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-contrées-de-desiderius-a-saint-d/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

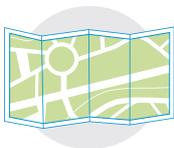
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.